



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 19 décembre 2016, à 19h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Étaient absents :

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h04.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance en date du 16 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE la séance extraordinaire est légalement constituée.



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2016-328

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1

Modification du règlement n° 417-2016 décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlement n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1076 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C27.1, a. 1076), le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par simple résolution, aux conditions qui y sont édictées ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement tel que modifié a été remise aux membres du Conseil municipal le 16 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation de la modification proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De modifier le règlement numéro 417-2016 décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlement n° 332 2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$.
- ii. D'ajouter à la suite du tableau du premier alinéa de l'article 3, un deuxième alinéa libellé comme suit:

" Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant."
- iii. D'adopter les modifications tel que proposées dans le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

projet de règlement modifié, avec dispense de
lecture.

**Rés. no
2016-329**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-330**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h12.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation